

 <b>ACADÉMIE DE RENNES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	<b>MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2026</b>	Fiche postes à entretien - N° 10 <b>FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE</b>
			<b>Dispositif relais en collège</b>
Division des personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré Courriel : <a href="mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr">ce.35div1aff@ac-rennes.fr</a>			<b>Renseignements :</b> Tél. 02.99.25.11.06 <a href="mailto:ce.ien35.ashdep2d@ac-rennes.fr">ce.ien35.ashdep2d@ac-rennes.fr</a>

**Postes : Dispositifs relais en collèges**

Ces postes sont actuellement pourvus à titre définitif. Les entretiens ne seront organisés que s'ils sont susceptibles d'être vacants à la rentrée 2026.

Modalités de candidatures et entretien

- **Lettre de motivation et CV transmis à la DSDEN d'ILLE ET VILAINE - Service DIPER 1-B, pour le vendredi 27 février 2026 (17h00), par courriel sur l'adresse : [ce.35div1aff@ac-rennes.fr](mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr)**
- **Commission d'entretiens en présentiel ou en distanciel – Entretiens prévus de mars à avril 2026.** Convocation adressée sur l'adresse courriel académique
- **Saisie des vœux dans SIAM 1er degré – (Dates prévisionnelles non connues à ce jour)**

Ce dispositif est destiné à accueillir des adolescents en voie de déscolarisation ou de marginalisation. L'objectif est de scolariser ces jeunes d'une façon personnalisée et adaptée dans un dispositif spécifique pour les aider à se réinsérer, à terme, dans un cursus de formation traditionnelle. Ce dispositif partenarial s'appuie principalement sur des moyens humains de l'Éducation Nationale et de la P.J.J. (Protection Judiciaire de la Jeunesse) ou du département (éducateur). Ce dispositif propose aux jeunes concernés des activités scolaires à l'intérieur de l'établissement, mais aussi à l'extérieur, des ateliers culturels, sportifs, techniques et professionnels afin de les aider à construire progressivement un projet de formation.

Circulaire n°2014-037 du 28-3-2014 (B.O. n°14 du 3 avril 2014)

**Missions :**

- L'enseignant coordonnateur assure le pilotage du projet pédagogique et éducatif. Il veille à l'organisation cohérente des services des enseignants, à la collaboration des éducateurs et à l'intervention des partenaires.
- Il s'assure de la cohérence des actions menées au sein du dispositif relais, de l'articulation avec les activités organisées hors temps scolaire ainsi que de la qualité du dialogue avec les familles.
- Il contribue à une information régulière de l'établissement d'origine concernant le suivi pédagogique et éducatif de l'élève admis en dispositif relais.
- Il agit dans le cadre d'une lettre de mission établie par le chef d'établissement d'accueil à qui il rend compte de la mise en œuvre du projet pédagogique et éducatif de la structure.

Ces postes sont ouverts à tous candidats, spécialisés ou non. Pour autant, l'enseignant doit connaître les problèmes posés par les jeunes en difficulté ; une expérience dans le domaine de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés, ou bien auprès de publics en difficulté est donc souhaitable.

**Compétences requises :**

- Du point de vue relationnel : capacité à développer des informations et des ressources vers des familles et des partenaires, capacité à présenter des informations au sein d'un groupe de travail, capacité à développer un travail collaboratif et à conduire une équipe.
- Du point de vue institutionnel : connaissance des dispositifs et procédures de cet environnement de travail ; respect d'un cadre de travail, d'un cahier des charges et des références déontologiques ; capacité à rendre compte de son action ; capacité à représenter l'institution en situation de réunion.
- Du point de vue méthodologique : capacité à planifier son action, à manifester rigueur et organisation dans les actes administratifs ; capacité à utiliser des outils informatiques ; capacité à l'analyse de situation et de recherche de solutions ; capacité à élaborer et évaluer une démarche de projet.

**Ces postes n'ouvrent pas la possibilité d'entrer en formation CAPPEI.**

**Implantations**

Implantations				
0350762N	CLG	THERESE PIERRE	26 BIS RUE DUGUAY TROUIN	FOUGERES
0350734H	CLG	LES CHALAIS	25 AVENUE DU CANADA	RENNES
0350044H	CLG	CHATEAUBRIAND	26 BOULEVARD VILLEBOIS MAREUIL	SAINT-MALO